



PARIS TERNES IMMOBILIER

SARL au capital de 15 000 € - RCS PARIS 788 883 668

Siège social : 16 rue Saint Ferdinand 75017 PARIS

Tél : 01 58 05 00 45 - Email : paris17ternes@laforet.com

Ventes – Barème à compter du 1^{er} janvier 2017

Honoraires de transaction (Hors cas particulier*- Voir ci-dessous)

Prix de vente	Honoraires TTC
De 00.000 à 50.000€	15%
De 50.001 à 125.000€	10%
De 125.001 à 266.000€	8%
De 266.001 à 480.000€	6%
De 480.001 à 750.000€	5%
De 750.001 à 5.000.000€	4%
MONTANT MINIMUM DES HONORAIRES	5 000€

Ces honoraires sont, de manière générale, à la charge du vendeur.

*Cas particulier

➔ Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.



PARIS TERNES IMMOBILIER
SARL au capital de 15 000 € - RCS PARIS 788 883 668
Siège social : 16 rue Saint Ferdinand 75017 PARIS
Tél : 01 58 05 00 45 - Email : paris17ternes@laforet.com

Locations – Barème à compter du 12 février 2018

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989 :

- A la charge du locataire :

- **Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail :**
ZONE TRES TENDUE A BIS : 12 € TTC/m² de surface habitable
- **Etat des lieux d'entrée** : 3 € TTC /m² de surface habitable

- A la charge du bailleur :

- **Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail :** **ZONE TRES TENDUE A BIS** : 12€ TTC/m² de surface habitable
- **Etat des lieux d'entrée** : 3€ TTC/m² de surface habitable
- **Entremise-négociation** : un mois de loyer charges comprises diminué des honoraires précités (visite – constitution dossier – rédaction bail et état des lieux)

Honoraires pour les autres baux :

- **Nous consulter**

Gestion locative – Barème à compter du 24 mars 2014

Honoraires de gestion :

- 6% HT, soit 7,2% TTC du loyer annuel à la charge du bailleur.

Assurance loyers impayés :

- 2,25% TTC du loyer encaissé

Honoraires annexes :

- **Aide à la Déclaration des Revenus Fonciers** : 50€ TTC
- **Détecteur de fumée** : achat et installation 20€